

## † Traugott Christen.

Jeudi 31 août, les derniers devoirs ont été rendus aux cendres de M. le notaire Traugott Christen. Une nombreuse cohorte de citoyens a tenu à prouver à la famille du défunt la sympathie qu'elle lui portait. D'autre part, par ses fonctions, M. Christen était très connu dans toute la Vallée et dans toutes les classes de la population, et l'on savait apprécier la façon dont il entendait exercer sa profession, profession difficile entre toutes. De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs montrèrent également de quelle estime jouissait le défunt parmi ses concitoyens.

Sur le cimetière une très émouvante cérémonie se déroula. Nous ne saurions mieux faire, pour montrer la place qu'occupait M. Christen dans notre région que de reproduire les discours qui furent prononcés sur sa tombe. Ce fut tout d'abord M. Léon Aubert, Juge de Paix du Cercle du Chenit, qui apporta son témoignage :

Messieurs,

La Justice de Paix du Cercle du Chenit a le pénible et douloureux devoir de venir rendre hommage à la mémoire de celui qui fut son collaborateur et dévoué greffier.

M. T. Christen a été nommé en 1919 et a donc rempli ce poste pendant 15 ans, après avoir, au préalable, occupé ces mêmes fonctions pendant environ 5 ans à Romainmôtier.

Durant cette période, qui compte déjà dans la vie d'un homme, notre greffier s'est acquitté de sa tâche avec une bonne volonté, un dévouement et une ponctualité sans limite et sans faiblesse.

Doté d'une belle intelligence et d'une connaissance approfondie et absolue des lois ou règlements divers, il ne ménageait pas ses renseignements ou conseils et a rendu ainsi de signalés services. Il examinait et analysait attentivement toutes les questions à soulever, et tous les problèmes les plus simples comme les plus difficiles et complexes, toujours avec le même soin, le même souci, n'ayant pour objectif qu'un seul but,

celui du devoir à accomplir, ce dont il ne s'est jamais départi.

Personnellement, celui qui vous parle, était en relations continuelles avec T. Christen, et, par conséquent, a été à même de le juger et de l'apprécier. Aussi il m'est permis, persuadé d'être en même temps l'interprète de beaucoup de mes concitoyens, de dire ici bien haut, ce fut un serviteur fidèle et consciencieux et de lui décerner cette qualification justement méritée : T. Christen a été un fonctionnaire honnête, d'ordre et méticuleux.

Les membres de notre Justice de Paix conserveront son souvenir profondément gravé et lui témoignent encore ici leur sincère et émue reconnaissance.

Cette mort brutale autant qu'inattendue a ravi un bon chef de famille et, à notre contrée, un citoyen en pleine vigueur et qui aurait encore certainement rendu de grands services à ses concitoyens et à son pays.

Tous ces faits et considérations nous serrent le cœur et rendent l'heure de la séparation d'autant plus dure et douloureuse.

A sa famille affligée, à sa veuve et à son fils qu'il chérissait, nous adressons l'expression de notre profonde et affectueuse sympathie.

Puis au nom des autorités, dont le défunt fit partie, M. Marius Meylan-Lugrin, président du Conseil communal, s'exprima en ces termes :

Messieurs,

Le Président du Conseil communal a le pénible devoir de rendre les derniers honneurs à M. Traugott Christen, notaire au Sentier, enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, ainsi qu'à l'estime de toute notre population. C'est avec une douloureuse surprise que l'on a appris tout d'abord les craintes que faisaient naître les suites d'une intervention chirurgicale jugée nécessaire, et finalement la fatale issue de celle-ci. En voyant le notaire Christen il y a quelques jours seulement, qui eût pu supposer que cet homme serait enlevé tôt après, dans la fleur de l'âge, en pleine

activité ? C'est hélas le sort de chacun de nous, de ne point connaître le moment suprême où notre existence doit prendre fin.

La carrière de M. Christen est un exemple de persévérance et comme le défunt n'avait aucune fausse honte à parler des difficultés que connut sa jeunesse, nous pensons lui faire honneur en rappelant qu'à l'âge de 16 ans, il quitta la campagne à Chapelle s/Moudon où il était placé, pour venir au Sentier. Petit employé de bureau chez le notaire de la localité, il prit goût à la profession et s'en alla plus tard à Lausanne pour étudier, tout en travaillant dans divers bureaux. Il revint chez nous comme stagiaire et ses études terminées, ouvrit un bureau à Romainmôtier, avant même d'avoir atteint l'âge requis pour signer les actes qu'il instrumentait.

Dès le moment où M. Christen s'établit au Sentier, il s'intéressa aux diverses activités de notre population ; caractère franc et ouvert, esprit clairvoyant, ne cherchant pas à dissimuler sa pensée, enthousiaste dans les choses qui lui tenaient à cœur, cet aimable et excellent citoyen fut tout d'abord un notaire de première valeur. Avec lui, aucune combinaison boiteuse, mais toujours un ordre parfait, méticuleux ; un respect absolu des ordonnances, des principes et des droits ; en deux mots, un homme de confiance et de plus, grand travailleur. Dans l'intimité, collègue charmant, causeur spirituel aux goûts et aspirations élevés, aux sentiments généreux.

Elu au Conseil communal en 1921, M. Christen s'intéressa d'une façon très active au travail de cette autorité ; orateur distingué, il donnait des avis avec facilité dans toutes les discussions, particulièrement lorsque ses compétences professionnelles lui permettaient de renseigner l'assemblée ; les nombreux rapports qu'il rédigea étaient des modèles de précision et prouvaient toute la conscience apportée par lui à l'examen des questions traitées. Aux élections de l'hiver dernier, il fut nommé deuxième vice-président et nous savons quel plaisir aurait été le sien de diriger plus tard les débats du Conseil.

En cette année M. Christen fut

Au début de cette année, M. Christen fut nommé membre de la Commission scolaire ; le destin ne lui a pas permis de déployer dans ces nouvelles fonctions une bien longue activité ; mais ses collègues ont pu néanmoins apprécier, ici comme ailleurs, son ardent désir de mettre tout son cœur au travail ; il accepta tout dernièrement de remplir provisoirement le poste de directeur du Collège scientifique, ensuite du départ prochain de M. le pasteur Bovon.

C'est pourtant au village du Sentier que M. Christen voua en premier lieu son activité généreuse ; entré au Conseil administratif en 1925, il en fut le président durant 3 ans. Si ce fut un honneur pour lui, il en sentit la responsabilité et ne ménagea pas son temps pour l'étude de questions diverses et favorables au développement de son village d'adoption.

M. Christen avait en outre une haute conception des devoirs du citoyen ; aucun acte quelconque de la vie politique ne le laissait indifférent et c'est avec un bel enthousiasme et beaucoup de dévouement qu'il présida aux destinées de l'association nationale.

Toutes ces activités, M. Christen les exerçait il y a quelques jours encore ; la mort vient de les interrompre brusquement, plongeant sa famille dans le deuil et ses concitoyens dans la peine ; un vide difficile à combler s'ouvre avec la tombe.

Traugott Christen, cher collègue et ami, les autorités au nom desquelles j'ai l'honneur de parler, te sont reconnaissantes pour le travail que tu as fourni et le bien que tu as fait ; tu as été un homme consciencieux et droit, respectueux et fier des devoirs du citoyen ; ton souvenir restera vivant dans nos cœurs. »

Après ces paroles profondément senties et dites avec une émotion compréhensible, M. le pasteur Bovon termina cette triste cérémonie par la prière.